

## **Pièces justificatives à fournir à l'appui d'une demande de rapprochement de conjoints :**

- photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- Justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs ;
- attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 1er janvier 2018 ;
- certificat de grossesse ;
- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des 3 derniers bulletins de salaires ou des chèques-emploi-service) ;
- pour les personnels éduc nat, attestation d'exercice;
- attestation d'inscription auprès de Pôle emploi en cas de chômage et une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à vérifier l'ancienne activité professionnelle du conjoint ;
- autres activités :

Professions libérales : attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM),

Chefs d'entreprise, commerçants, artisans, auto-entrepreneurs : immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de son lieu d'exercice effectif ( déclaration chiffre d'affaire, bail commercial, achat matériel, commercialisation de produits ou prestations récentes.....)

- en cas de suivi d'une formation professionnelle, joindre une copie du contrat d'engagement accompagnée d'une copie du dernier bulletin de salaire.